

Etablir sa déclaration PAC sur Visioplaine

Sommaire

Etape 1 : Import des ilots	2
> <u>Export dans TELEPAC</u>	2
> <u>Import dans Visioplaine</u>	2
Etape 2 : Vérification et modification des ilots	3
Etape 3 : Création des parcelles	4
L'impression de la déclaration	6
> <u>Si vos données ne sont pas valides :</u>	6
> <u>Si vos données sont valides :</u>	6
La télé-déclaration	7
↪ <u>La manipulation dans Visioplaine</u>	7
> <u>Si vos données ne sont pas valides :</u>	7
> <u>Si vos données sont valides :</u>	7
↪ <u>La manipulation dans TELEPAC</u>	8



Besoin d'aide ?

Contactez notre hotline gratuite au  **0 810 730 790** (prix d'un appel local)

Etape 1 : Import des îlots

Cette étape se décompose en deux parties, l'extraction des tracés de TELEPAC et son import dans la cartographie Visioplaine.

> Export dans TELEPAC

➤ Rendez vous sur le site www.telepac.agriculture.gouv.fr



Remarque importante : Si vous entrez pour la première fois sur ce site depuis le 1^{er} mars 2007, vous devez créer votre compte TelePAC 2007. Pour cela, plusieurs informations personnelles vous seront demandées, notamment, votre code TelePAC 2007 inscrit au bas de la page 2 de la lettre de notification des DPU définitifs. Cette lettre vous a été envoyée fin novembre, début décembre. D'autres renseignements vous seront demandés comme le code INSEE de la commune du siège d'exploitation, le N° SIRET (pour les formes sociétaires), la date de naissance si exploitant individuel, les 3 derniers caractères du compte bancaire et la clé RIB.

➤ Pour commencer, indiquez votre n° PACAGE dans la case prévue à cet effet (Première connexion ou mot de passe perdu). Vous arrivez alors sur une page de renseignements comme indiqué dans la remarque précédente. Remplissez ces champs et validez, vous aurez alors la possibilité de créer votre mot de passe. Validez, et votre compte TELEPAC 2007 est créé.

➤ Une fois votre compte TELEPAC 2007 créé, vous pouvez alors rentrer sur votre compte avec votre identifiant (n° PACAGE) et votre mot de passe que vous aurez choisi dans l'étape précédente.

➤ Vous arrivez alors dans votre compte, cliquez sur « télédéclaration aides surfaces ». Une page va s'ouvrir avec une fenêtre d'aide en premier plan, fermez le panneau d'aide ou réduisez-la.

➤ Allez dans l'onglet EXPORT> Exports îlots et parcelles.

➤ Cliquez sur « Fichiers d'îlots » au centre de l'écran.

➤ Une boîte de dialogue apparaît vous demandant d'ouvrir ou enregistrer le fichier compressé. Enregistrez-le et choisissez son emplacement.

➤ Une fois enregistré sur votre ordinateur, décompressez-le. 3 fichiers vont être ainsi extraits .SHP, .SHX et .DBF.

➤ Vos îlots sont désormais extraits, il ne vous reste plus qu'à les importer dans Visioplaine. Vous pouvez vous déconnecter du site TELEPAC en cliquant sur « déconnexion » en haut à droite de l'écran.

> Import dans Visioplaine

➤ Rendez-vous sur le site www.visioplaine.com.

➤ Identifiez-vous puis allez sur l'onglet « MON EXPLOITATION », sélectionnez le service 'import/export' dans la liste déroulante au centre de l'écran.

➤ A l'aide des 3 boutons « PARCOURIR » recherchez chaque fichier que vous avez extrait de TELEPAC. (.SHP, .SHX et .DBF)

➤ Une fois les fichiers saisis, cliquez sur le bouton « IMPORT ». La fenêtre « Résultat de l'import » vous permettra de confirmer l'acquisition de vos tracés dans la cartographie de Visioplaine.

➤ Pour visualiser les îlots importés, cliquez sur l'onglet « PLAN D'EXPLOITATION ».

➤ Après quelques secondes, vos îlots apparaîtront dans l'arborescence de gauche. Afin de les visualiser d'une manière globale, cliquez sur la maison « RECENTRER SUR MON EXPLOITATION » dans la barre d'outils verticale située sur la droite du globe.



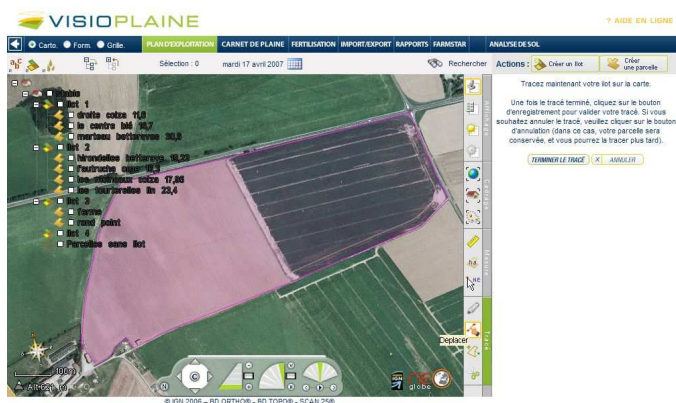
Etape 2 : Verification et modification des îlots

Plusieurs renseignements de l'îlot sont obligatoires pour établir la déclaration PAC. Pour cela :

- ➔ Cliquez sur l'îlot pour le sélectionner. Sa fiche apparaît sur le volet de droite.
- ➔ Renseignez le code postal et sa ville. Indiquez également la surface déclarée de l'îlot.
- ➔ Enregistrez les changements en cliquant sur 'ENREGISTRER LES DONNEES'

Certains îlots provenant de TELEPAC auront besoin d'être modifiés pour ajuster leur taille et leur forme.

La modification de tracé d'îlot :



➔ Cliquez sur l'îlot pour le sélectionner. Sa fiche caractéristique va alors s'afficher dans le volet de droite. Cliquez sur le bouton 'MODIFIER LE TRACÉ'.

➔ Une boîte de dialogue apparaît alors, cliquez sur OK.

➔ La cartographie va zoomer sur l'îlot en question, l'îlot apparaîtra en rose.

➔ Vous pouvez maintenant déplacer le(s) ligne(s) ou les bornes.

Pour cela, placez votre curseur sur une ligne (un petit (-) apparaît) ou sur une borne (un petit (+) apparaît) cliquez, et restez appuyé tout en déplaçant le curseur. Relâchez la souris pour vérifier la taille de l'îlot.



Astuce : Pour plus de précision zoomez jusqu'à 150 m d'altitude afin d'avoir une précision optimale. Le zoom se situe dans le menu point de vue (en bas de la cartographie). L'altitude est indiquée en bas à gauche de la cartographie.

➔ Pour ajouter des bornes sur le tracé ou en supprimer, cliquez sur l'outil (en bas à droite) à chaque borne créée ou supprimée. Placez la borne sur une ligne du tracé pour en créer et inversement cliquez sur une borne du tracé de la parcelle pour la supprimer.



Etape 3 : Creation des parcelles



Note importante : Etant donné que vous travaillez sur internet à chaque sélection de parcelle ou d'îlot, veuillez attendre le chargement complet du volet de droite. (L'état de l'avancement est visible en bas à droite de l'écran)

Une fois vos îlots importés de télépac et ajustés, vous pouvez tracer vos parcelles sur la cartographie. Pour cela la technique consiste à transformer le tracé de l'îlot en parcelle si celle-ci représente la totalité de l'îlot ou, à l'inverse de découper l'îlot en plusieurs parcelles.

➤ Cliquez sur l'îlot dans lequel vous souhaitez créer une parcelle pour le sélectionner.

➤ Cliquez sur 'CREER UNE PARCELLE' en haut à droite.

➤ Une fiche parcellaire caractéristique vierge va alors s'afficher sur le volet de droite, remplissez au minimum :

- Dans l'onglet GENERAL : le nom de la parcelle, le numéro d'îlot, la surface déclarée, le code postal et la ville.

- Dans l'onglet CULTURE : Renseignez la culture, la période et la variété

- Dans l'onglet PAC : renseignez tous les champs

➤ Une fois ces trois onglets saisis, enregistrez les changements en cliquant sur le bouton en bas à droite 'ENREGISTRER ET TRACER' afin de passer par la même occasion sur le traçage de parcelle.



Note importante : Si votre parcelle représente la totalité de l'îlot il faut quand même la tracer.

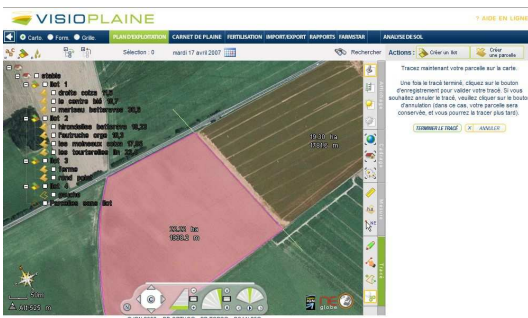
➤ Une boîte de dialogue apparaît vous confirmant que les informations saisies ont été enregistrées. Cliquez sur OK pour pouvoir commencer à tracer. L'îlot devient rose, cela signifie qu'il est prêt à être découpé.

Deux possibilités :

> **Si votre parcelle représente la totalité de l'îlot** cliquez en haut à droite sur 'TERMINER LE TRACE'.

> **Si votre îlot à besoin d'être découpé pour former votre parcelle :**

L'outil 'ciseau' est sélectionné (en bas à droite), celui-ci va permettre de couper l'îlot afin de créer la parcelle.



➤ Pour cela, cliquer pour commencer l'intersection à ***l'extérieur*** de l'îlot afin d'obtenir une séparation franche.

➤ Cliquez ensuite à l'intérieur de l'îlot afin d'y placer des bornes si la parcelle n'est pas rectiligne. Pour finir le tracé, cliquez à ***l'extérieur*** de l'îlot.

➤ Deux parcelles vous seront alors proposées de part et d'autre de cette délimitation que vous venez de tracer.

⇒ Pour ajuster la surface et la forme de votre parcelle, vous pouvez déplacer le(s) ligne(s) ou les bornes. Pour cela, placez votre curseur sur une ligne (un petit (-) apparaît) ou sur une borne (un petit (+) apparaît) cliquez, et restez appuyé tout en déplaçant le curseur. Relâchez la souris pour vérifier la taille des deux parcelles (de part et d'autre de votre limite).

⇒ Choisissez votre parcelle en cliquant dessus, puis cliquez sur 'TERMINER LE TRACE'.

⇒ Un message de confirmation apparaîtra alors. Cliquer sur OK.



Astuce : L'îlot peut contenir plusieurs parcelles, la dernière parcelle à être tracé dans l'îlot ne nécessitera donc pas de découpage, il suffira, comme dans le cas d'une parcelle unique dans un îlot, de cliquer sur 'TERMINER LE TRACE'.



Pour modifier le tracé d'une parcelle :

Supprimez le tracé en cliquant sur le bouton 'SUPPRIMER LE TRACE' en bas à droite de la fiche caractéristique de la parcelle voulue. Cliquez sur 'ENREGISTRER ET TRACER' en bas à droite de la fiche caractéristique de la parcelle et retracez celle-ci.

Deux solutions s'offrent à vous, l'impression de votre déclaration sur papier ou alors la télé-déclaration, voyons les 2 cas de figures dans les pages suivantes.

L'impression de la déclaration

➤ Une fois les îlots et les parcelles correctement renseignés, rendez-vous dans l'onglet 'RAPPORTS' afin de pouvoir éditer les documents relatifs à la déclaration PAC.

➤ Cliquez sur le bouton >> SELECTIONNER en face de « déclaration PAC papier »

➤ Lisez les explications puis cliquez sur le bouton >> VERIFIER LES DONNEES. Ce bouton va vérifier le bon remplissage de vos informations parcellaires nécessaires à la déclaration PAC. Un message situé à droite de ce bouton vous indiquera la validité ou non de vos données.

> Si vos données ne sont pas valides :

➤ Les erreurs sont listées dans le rapport d'erreur situé en bas de page.

➤ Les îlots ou parcelles en erreur sont surlignés en rouge dans les tableaux récapitulatifs.

➤ Pour corriger une erreur, il suffit de cliquer sur le bouton 'MODIFIER' en face de l'îlot ou de la parcelle à corriger (ligne(s) rouge(s)). Après un rafraîchissement de la page, la ligne va pouvoir être modifiable.

➤ Corrigez alors directement les champs en erreur dans le tableau (la ligne modifiable est alors devenue orange).

➤ Une fois les champs de la ligne corrigés, cliquez sur le bouton 'ENREGISTRER' (à gauche de la ligne modifiable). La page va alors se rafraîchir en enregistrant les données corrigées.



ATTENTION : vos modifications d'îlots et de parcelles seront enregistrées dans VISIOPLAINE. Vérifiez les données saisies.

➤ Vous pouvez donc répéter l'opération sur les différentes parcelles ou îlots en erreur. Une fois les corrections effectuées, re-vérifiez l'ensemble de vos données en cliquant sur le bouton 'VERIFIER LES DONNEES'.

Si vos données ne sont pas valides recommencez les opérations de correction précédentes.

➤ Si vos données sont valides passez à l'étape suivante

> Si vos données sont valides :

➤ Vous avez alors accès directement aux différents documents que constitue la déclaration PAC (Registre Parcellaire Graphique, S1 blanc, S2 jaune, déclaration PAC feuillet blanc). Vous pouvez les enregistrer pour une impression future en cliquant sur les boutons >> SELECTIONNER. L'ouverture ou l'enregistrement d'un document PDF vous sera alors proposé.



Note importante : Vous devrez compléter les rapports générés pour y ajouter les éventuelles informations spécifiées. Pensez donc à vérifier les documents générés en vous basant sur la notice explicative 2007 disponible sur Visioplaine.

La télé-déclaration

↳ La manipulation dans Visioplaine

⇒ Une fois les îlots et les parcelles correctement renseignés, rendez-vous dans l'onglet 'RAPPORTS' afin de pouvoir télé-déclarer.

⇒ Cliquez sur le bouton >> SELECTIONNER en face de « Déclaration TELEPAC »

⇒ Lisez les explications puis cliquez sur le bouton >> VERIFIER LES DONNEES. Ce bouton va vérifier le bon remplissage de vos informations parcellaires nécessaires à la déclaration PAC. Un message situé à droite de ce bouton vous indiquera la validité ou non de vos données.

> Si vos données ne sont pas valides :

⇒ Les erreurs sont listées dans le rapport d'erreur situé en bas de page.

⇒ Les îlots ou parcelles en erreur sont surlignés en rouge dans les tableaux récapitulatifs.

⇒ Pour corriger une erreur il suffit de cliquer sur le bouton 'MODIFIER' en face de l'îlot ou de la parcelle à corriger (ligne(s) rouge(s)). Après un rafraîchissement de la page, la ligne va pouvoir être modifiable.

⇒ Corrigez alors directement les champs en erreur dans le tableau (la ligne modifiable est alors devenue orange).

⇒ Une fois les champs de la ligne corrigés, cliquez sur le bouton 'ENREGISTRER' (à gauche de la ligne modifiable). La page va alors se rafraîchir en enregistrant les données saisies.



ATTENTION : vos modifications d'îlots et de parcelles seront enregistrées dans VISIOPLAINE. Vérifiez les données saisies.

⇒ Vous pouvez donc répéter l'opération sur les différentes parcelles ou îlots en erreur. Une fois les corrections effectuées, re-vérifiez l'ensemble de vos données en cliquant sur le bouton 'VERIFIER LES DONNEES'.

Si vos données ne sont pas valides recommencez les opérations de correction précédentes.

⇒ Si vos données sont valides passez à l'étape suivante

> Si vos données sont valides :



Note importante : Ceci ne constitue pas vérification de la conformité réglementaire de l'ensemble de votre déclaration, juste de la validité du format informatique de vos données enregistrées.

⇒ Vous avez alors la possibilité de générer les fichiers informatiques afin de les intégrer sur TELEPAC. Cela permettra ainsi une télé-déclaration quasi-totale. Pour cela cliquez sur >>LANCER LA GENERATION.

⇒ Une page s'affiche vous donnant possibilité de télécharger 6 fichiers (3 pour les îlots et 3 pour les parcelles).

⇒ Cliquez sur chaque fichier (6 au total) pour les enregistrer sur votre disque dur. (Souvenez-vous de l'emplacement d'enregistrement de vos fichiers pour l'importation future dans TELEPAC)

⇒ Une fois les fichiers enregistrés, cliquez sur le bouton 'ALLER SUR TELEPAC' afin de vous rendre directement sur le site.

La manipulation dans TELEPAC

⇒ Une nouvelle fenêtre s'affiche, ouvrant ainsi le site TELEPAC (www.telepac.agriculture.gouv.fr).



Remarque importante : *Si vous entrez pour la première fois sur ce site depuis le 1^{er} mars 2007, vous devez créer votre compte TelePAC 2007. Pour cela, plusieurs informations personnelles vous seront demandées, notamment, votre code TelePAC 2007 inscrit au bas de la page 2 de la lettre de notification des DPU définitifs. Cette lettre vous a été envoyée fin novembre, début décembre. D'autres renseignements vous seront demandés comme le code INSEE de la commune du siège d'exploitation, le N° SIRET (pour les formes sociétaires), la date de naissance si exploitant individuel, les 3 derniers caractères du compte bancaire et la clé RIB.*

⇒ Vous devez vous identifier, rentrez sur votre compte avec votre identifiant (n° PACAGE) et votre mot de passe que vous aurez choisi lors de votre création de compte TELEPAC 2007.

⇒ Vous arrivez alors dans votre compte, cliquez sur « télé-déclaration aides surfaces ».
Une page va s'ouvrir avec une fenêtre d'aide en premier plan, fermez le panneau d'aide ou réduisez-le.

⇒ Cliquez sur l'onglet DECLARATION > RPG

⇒ Pour pouvoir fonctionner la cartographie TELEPAC nécessite l'installation de l'appliquatif JAVA. Installez ce dernier en suivant les explications à l'écran (cliquez sur la barre jaune en haut de l'écran).

⇒ Une fois JAVA installé, et la cartographie TELEPAC présente à l'écran, vous pouvez importer vos fichiers de Visioplaine créés lors des étapes précédentes. Pour cela, cliquez sur « ▼Dossier » dans le menu de la cartographie TELEPAC.

⇒ Comme nous l'avons vu dans Visioplaine, l'import se distingue en 2 parties, les 3 fichiers concernant les îlots, et les 3 restants pour les parcelles. Dans un premier temps, commençons par les îlots. Pour cela, cliquez sur 'Importer îlots' du menu « ▼Dossier ».

⇒ Une nouvelle page apparaît vous proposant d'importer les 3 fichiers d'îlots (.SHP, .SHX et .DBF)

⇒ Cliquez sur chaque bouton 'PARCOURIR' pour récupérer les trois fichiers en respectant les extensions (.SHP, .SHX et .DBF)

⇒ Cliquez sur le bouton en bas à droite 'CONTINUER'

⇒ Répétez les opérations précédentes pour les parcelles donc en choisissant 'Importer parcelles' au lieu de 'Importer îlots' dans le menu '▼Dossier' de la cartographie TELEPAC.

⇒ Terminez alors votre déclaration PAC sur TELEPAC afin de fournir les derniers renseignements demandés non pris en compte dans Visioplaine (nom des associés, date de naissance, lieu de naissance...)



Besoin d'aide ?

Contactez notre hotline gratuite au  **0 810 730 790** (prix d'un appel local)